

de l'alimentation augmenter considérablement, par suite d'une augmentation du péage ou pour toute autre raison. Nous avons donc un intérêt économique à conserver le péage au plus bas.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, il se fait des expéditions considérables de blé et de farine par Halifax et Saint-Jean. Ces denrées pour la plupart nous parviennent par la voie maritime du Saint-Laurent. Ainsi, d'un côté, les gens des Maritimes craignent que la voie maritime du Saint-Laurent les saigne et de l'autre, il y a des motifs économiques sérieux d'appuyer l'opinion de tous les députés qui ont jusqu'ici participé au débat.

Ce qui complique encore davantage le problème à notre point de vue c'est le retard à présenter une nouvelle loi sur les chemins de fer. Nous, de la région atlantique, ignorons donc si le programme de subventions sera continué et, si tel est le cas, s'il sera assez considérable pour nous être utile. Enfin, pour résumer les problèmes auxquels songe ce citoyen des Maritimes, je tiens à dire que nous ne voulons pas faire preuve d'esprit de clocher en exprimant nos opinions. Nous ne voulons pas que tous les avantages soient de notre côté. Depuis longtemps, nous demandons ici de l'aide à d'autres parties du Canada, et nous avons reçu un traitement raisonnablement généreux. Je le répète, nous ne voulons pas avoir l'air d'éternels quémandeurs, qui ne cessent de demander mais ne veulent pas reculer d'un pouce de leur propre position.

Ma proposition est donc double. Tout d'abord, il faudrait que l'administration décide maintenant de maintenir le niveau actuel des taux de péage. Somme toute, la dette existante en ce qui concerne la voie maritime du Saint-Laurent est en quelque sorte une hypothèque qui ne saurait jamais être liquidée; elle se continue sans fin. Je propose donc pour l'instant—et je suppose que l'Administration lira le hansard d'aujourd'hui pour connaître l'opinion des députés—de maintenir le péage tel quel. Toutefois, l'Administration pourrait les reviser lorsque nous aurons étudié et adopté une nouvelle loi sur les chemins de fer.

● (4.50 p.m.)

Je tiens aussi à dire que le problème se complique encore du fait que nous n'avons pas mis au point une politique des transports couvrant la voie maritime, les chemins de fer et d'autres opérations relatives aux problèmes économiques en cause. Pas avant que le gouvernement ait une vue globale de ces multiples facettes et trace la politique des

[M. McCleave.]

transports nécessaire au Canada, le problème du péage sur la voie maritime du Saint-Laurent ne cessera de nous inquiéter. Si le gouvernement propose une politique des transports concernant la voie maritime du Saint-Laurent, les chemins de fer, et les lignes aériennes, il devrait formuler pour toutes les régions du Canada un programme concret qui ne sèmerait pas la discorde entre les différentes régions du pays.

En prenant part à ce débat aujourd'hui, j'ai été peut-être poussé par la témérité. En résumé, je propose de maintenir le niveau actuel du péage jusqu'à l'approbation de la nouvelle loi sur les chemins de fer et l'établissement par le gouvernement d'une politique de transport.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire d'abord que le discours du député d'Halifax que nous venons d'entendre lui fait honneur et témoigne des qualités nécessaires aux membres du Parlement: le désir de collaborer, celui d'unir toutes les parties du Canada et de ne rien faire qui puisse nuire à une région du pays, montrant ainsi que nous appuierons les programmes et les mesures utiles à l'ensemble du Canada. (*Applaudissements*) Je le félicite, et je sais que l'autre député d'Halifax (M. Forrestall) pense comme lui, car il a exprimé des opinions semblables qui ont mérité la considération de la Chambre.

Ceci dit, j'aimerais traiter d'une manière générale de la question dont nous sommes saisis. Je félicite le député de Kindersley (M. Cantelon) pour avoir présenté cette motion. Elle était nécessaire, opportune, et à mon sens nous avons tous profité de ces discussions.

Je suis assez étonné qu'un plus grand nombre de ministres ne soient pas présents à la Chambre alors que nous débattons une question d'une telle importance pour le Canada. Que trois ministres seulement soient présents indique un manque d'intérêt pour un problème dont la gravité rendait, me semble-t-il, leur présence à la Chambre obligatoire.

Je rappellerai en général les circonstances qui entourent le problème. Il faut remonter assez loin dans le passé. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a signalé la question à la Chambre au mois de février et a demandé quelles mesures allaient être prises. Depuis lors, divers députés ont posé la même question, sans toutefois obtenir de renseignements. Le 24 mars, j'ai moi-même posé la